

Thibault THOMAS 34 9

De: f.aubry [f.aubry@gerloge.fr]
Envoyé: mardi 8 octobre 2019 18:08
À: Thibault THOMAS 34 9
Cc: Ouafaa Delamotterouge
Objet: Réponse suite courriel du 07/10/2019
Pièces jointes: 20191008101916988.pdf; 20191008101921578.pdf; Facture VIRSEDA.pdf

Cher Monsieur,

Nous accusons bonne réception de votre courriel daté du 7 octobre 2019 et nous vous prions de trouver en pièce jointe la copie de la facture n° 801/2018 établie par l'entreprise VIRSEDA pour un montant de 1 944.80 € TTC suite aux travaux d'électricité réalisés dans l'appartement actuellement occupé par Monsieur DESIMPEL.

En ce qui concerne le solde de la facture établie par l'entreprise ESPR pour un montant de 461.45 € TTC, celle-ci n'est pas encore régularisée car nous demandons à l'entreprise ESPR de se rendre une nouvelle fois sur place afin de procéder à une retouche de peinture suite aux travaux réalisés sur la rambarde.

Dès que le nécessaire aura été fait par l'entreprise ESPR, nous procéderons au règlement de ladite facture.

Pour ce qui est des taxes foncières, reçues par nos services le 5 septembre, celles-ci ont été refacturées à la plateforme du bâtiment par courrier recommandé en date du 6 septembre.

Ce courrier détaillait le solde du montant des taxes foncières appelées et était accompagné d'un avis d'échéance ainsi que la copie de la taxe foncière.

Nous joignons au présent mail l'ensemble des éléments adressés au locataire.

Conformément à votre demande, nous vous adressons également :

- Copie des apurements de charges adressés à votre locataire,
- Copie de l'avis de révision faisant mention du rappel de loyer d'un montant de 584.11€

Le compte de Mr MARTELLI est débiteur de 3.20€. Compte tenu du montant, nous vous proposons de supprimer ce solde afin qu'il n'apparaisse plus sur les prochains relevés.

Le compte SOARES était débiteur de 88.01€. Cette somme a été prélevée à ce jour. Vous percevrez ce reliquat sur le prochain relevé de compte.

Bien entendu, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Vous souhaitant bonne réception de la présente

Cordialement

Gilles BEGUIN
P/O Fabien AUBRY
Cabinet GERLOGE



CABINET GERLOGE